



Le service annexe de restauration

publié le 18/10/2019

Descriptif :

Tout élève qui se fait remarquer pour sa mauvaise tenue au restaurant scolaire peut être exclu temporairement ou définitivement de la demi-pension...

Sommaire :

- Devoirs des élèves au self

Tout élève qui se fait remarquer pour sa mauvaise tenue au restaurant scolaire peut être exclu temporairement ou définitivement de la demi-pension.

● Devoirs des élèves au self

Selon un ordre de passage établi par la vie scolaire, les élèves avancent pour déjeuner à l'appel de leur niveau de classe.

Pour que le moment du repas soit un véritable moment de détente, les élèves doivent veiller :

- au respect des consignes de passage et de contrôle en vigueur
- au respect des consignes des agents du self et des surveillants
- à se laver les mains avant le repas
- à se conduire correctement au cours du repas
- à faire preuve d'ouverture pour goûter les plats inhabituels
- à rapporter le plateau de manière ordonnée au comptoir prévu à cet effet, en prenant soin de laisser l'emplacement occupé propre.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.